FRC 19438

Case FRC 20740

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

MOTION D'ORDRE

FAITE

PAR LASSALLE-CEZEAU,

Député par le Département du Gers.

Le 27 Fructidor an 7.

Représentans du peuple,

Si je fais entendre à cette tribune une voix jusqu'à-présent inconnue, c'est qu'éveillé par les dangers pressans de la patrie, je repousse également les élans d'un vain

THE NEWBERRY LIBRARY

amour - propre et les conseils d'une prudence trop timide. Il n'est plus temps de garder le silence : trop de circonspection à la fin seroit un crime ; il faut que chacun paye le tribut de son zèle et de ses connoissances, quelque foibles qu'elles puissent être. J'entre donc en matière.

Frappé des circonstances où nous nous trouvons, sans chercher à exciter de nouveau les passions en réveillant des souvenirs trop amers, je ne déroulerai point l'immense tableau des crimes qui ont été commis depuis les jours de notre prospérité. Toujours prêt à me soumettre à la majorité dans les opinions qu'émettent les membres du Corps législatif, je ne réclamerai pas contre la générosité qui a voulu couvrir d'un voile d'indulgence des attentats si multipliés. Mais le peuple nous observe. S'il immole ses ressentimens à la confiance qu'il a dans ses représentans, il est aussi de notre devoir le plus strict de ne pas négliger ses craintes et de chercher, autant qu'il est en nous, à les dissiper. Un bruit répandu depuis quelque temps paroît avoir fait de très - grands progrès. Le peuple craint que nos armées, mal entretenues, mal approvisionnées, en proie à la trahison qui paroissoit avoir disparu du sol de la République, ne soient livrées d'après des plans combinés et prescrits par l'étranger, et que, malgré six ans de travaux et d'énormes dépenses, nous ne soyons replacés au point dont nous sommes partis l'an premier de la République. Ce qui paroît fortifier cette idée, ce sont quelques expressions jetées dans le message du Directoire, du 22 fructidor. Il parle de paix, et nous sommes dans l'adversité ! il parle de paix, et nous sommes vaincus ! Je ne propose pas de lui demander quels sont ses moyens ; j'ai même trop bonne opinion de son

patriotisme pour croire qu'il voulût entendre à des propositions honteuses: mais le peuple est soupçonneux ; il connoît l'arrogance de nos ennemis, et il est persuadé que s'ils ont souscrit si difficilement à la paix lorsque nous occupions un immense territoire, et que nous étions couverts de lauriers, il sera bien difficile actuellement de les amener à des conditions raisonnables.

Chose admirable et digne des plus profondes réflexions de la part du Corps législatif! le peuple, que dis-je, la classe la moins fortunée de la République paroît être la plus susceptible, la plus inquiète sur le sort de nos armes et sur la gloire de nos traités futurs ! Hâtons-nous donc, citoyens représentans, de l'assurer que nous ne consentirons jamais au renversement de la constitution de l'an 3 ; que nous n'approuverons jamais, d'après l'exemple que nous a donné le sénat romain, dont nous faisons gloire d'imiter la fermeté, que nous n'approuverons, dis-je, jamais un traité qui attente en aucune manière à notre gloire. Je vais plus loin ; et c'est ici que j'entends donner une garantie plus particulière à tous les républicains français. Aucune autorité, sans doute, n'a le droit de disposer de la liberté ni de l'existence d'un citoyen, lorsqu'il n'a point contrevenu aux lois. Je propose en conséquence d'en faire une, par laquelle il sera interdit au Directoire exécutif de laisser insérer dans aucun traité des articles publics ou secrets qui puissent compromettre les droits des citoyens. Après avoir dissipé les craintes des républicains français, il est juste de se déclarer franchement vis-à-vis des rois et des gouvernemens étrangers. Dans les temps les plus orageux, nous avons décrété que nous ne nous immiscerions pas dans l'économie de ces gouvernemens. Ce principe n'a pas été suivi, à beaucoup près. Nous

319

convenons que les peuples ont le droit de choisir leurs constitutions, quelles qu'elles puissent être : par une conséquence naturelle, leur choix doit être respecté de leurs voisins. L'établissement de notre République est un assez grand exemple donné au monde. Déja les chefs de plusieurs Etats, instruits par une leçon si frappante, se sont occupés avec fruit du soin de soulager les maux des peuples, et d'améliorer leur sort. Employons donc tous nos moyens contre nos ennemis ; mais bannissons désormais de vaines déclamations, et respectons sincèrement les gouvernemens neutres ou alliés. Voyez comme celui des Anglais, ce gouvernement à qui le trouble, le meutrre et le ravage sont indifférens pourvu qu'il puisse se gorger à son aise de tout l'or des nations ; voyez, dis-je, comme il a profité de l'effervescence naturelle à un peuple qui commence à paroître sur la scène du monde avec tous les attributs de la liberté, pour nous décrier auprès de toutes les nations ; lui qui les traitoit naguère avec tant d'insolence et de mépris. Il est temps enfin de lui opposer la prudence, et de forcer les étrangers impartiaux à reconnoître la différence de nos principes et de notre loyauté.

Je me résume, et je demande que le Conseil, vu la situation de la République, nomme une commission composée de cinq membres pour présenter un projet de résolution qui garantisse, dans tous les actes diplomatiques, les droits des citoyens français, et la tranquillité des puissances étrangères, neutres ou alliées de la République.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE,
Deuxième jour complémentaire, an 7.